



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire d'Études Juridiques Et Politiques

LEJEP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Cergy-Pontoise - UCP



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Pascal JAN, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Laboratoire d'Études Juridiques Et Politiques
Acronyme de l'unité :	LEJEP
Label demandé :	EA
N° actuel :	4458
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Olivier DESHAYES
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Olivier DESHAYES

Membres du comité d'experts

Président : M. Pascal JAN, Institut d'Etudes Politiques, Bordeaux

Experts : M. Baptiste BONNET, Université de Saint-Etienne

M^{me} Cécile GUERIN-BARGUES, Université d'Orléans

M. Yann KERBRAT, Université d'Aix-Marseille

M. Philippe ROUSSEL GALLE, Université Paris Descartes

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Anne CAMMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M^{me} Carole AUBERT DE VINCELLES (directrice de l'École Doctorale n°284
Droit et Sciences Humaines)

M. Stephane SERFATY, Université de Cergy-Pontoise

1 • Introduction

La visite a eu lieu le 8 janvier 2014. Elle s'est déroulée dans les locaux de la faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise (salle 521). Elle a consisté dans l'audition du directeur du LEJEP, accompagné des responsables des thèmes scientifiques qui structurent le laboratoire, ainsi que de plusieurs de ses membres.

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire d'Études Juridiques et Politique (LEJEP) de l'Université de Cergy-Pontoise est né en 2010 de la fusion de deux équipes préexistantes (le Centre de Recherche en Droit Economique et le Centre d'Etudes et de Recherches : Fondements du Droit Public) dans un laboratoire plus important. L'opération poursuivait, outre la mise en commun des moyens, un triple objectif : d'une part, l'approfondissement des thèmes, d'autre part, leur renouvellement, enfin, l'incitation aux recherches transversales. La fusion est cependant restée inachevée - au moins d'un point de vue symbolique - puisque si les équipes thématiques ne disposent d'aucun budget autonome et ne constituent donc pas des centres à proprement parler, elles sont néanmoins communément qualifiées comme tel, ce qui prête largement à confusion. Doté d'un budget confortable, le LEJEP dispose de sa propre collection d'ouvrages et organise plusieurs colloques par an. Il regroupe quatre thèmes : « Le Centre de Droit Public » (CDP) ; Le « Centre de Droit International Public et Privé » (CEDIPP) ; Le « Centre d'Études et de Recherche en Sciences Criminelles (CERSC) » et « le Centre de Recherche en Droit Économique (CRDE) ».

Le LEJEP est situé dans les locaux de la faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise. Il déploie son activité dans un vaste champ juridique, de droit privé comme de droit public, de droit interne comme de droit international.

Équipe de direction

Le LEJEP est dirigé par M. Olivier DESAHYES. Collaborent à la direction de l'unité les quatre responsables des thématiques qui sont présentées formellement comme des Centres (Centres de recherches). Au nombre de quatre, ces thèmes intégrés dans le Laboratoire sont : Le Centre de droit public (CDP) dirigé par M^{me} Laëtitia JANICOT ; Le Centre de recherche en droit économique (CRDE) dirigé par M. Charley HANNOUN ; le Centre d'études et de recherche en sciences criminelles (CERSC) dirigé par M. Olivier CAHN ; et le Centre de droit international public et privé (CEDIPP) dirigé par M^{me} Karine PERROT.

Nomenclature AERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	40	40
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	40	40

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	55	
Thèses soutenues	25	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	1	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	25	25

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le LEJEP est une unité jeune, constituée en 2000 qui se présente comme une unité fédérale alors même que ses composantes thématiques ne constituent juridiquement pas des centres autonomes, dotés d'un budget propre. Le LEJEP déploie son activité dans un vaste champ juridique mais la prépondérance du droit interne est cependant très marquée, et plus encore le droit privé de l'entreprise et le droit public.

L'unité a souffert d'un certain nombre de départs (mutations essentiellement) qui l'ont déstabilisée dans la perspective de recherches scientifiques communes à l'ensemble des thématiques arrêtées dans le précédent contrat (évolution des formes de l'État et de la régulation ; énergie et développement durable). Le traitement de ces thématiques transversales n'a été que très partiellement suivi. Cette circonstance conduit le laboratoire pour le prochain contrat à élargir les axes de recherche dans une optique plus conforme à sa vocation transdisciplinaire, même si ceux qui ont été retenus suscitent, pour l'un d'entre eux, des réserves (« l'appréhension du droit »). La transversalité est revendiquée mais l'impression d'une unité juxtaposant les thématiques plus que les fédérant se dégage du dossier et des entretiens. Cela étant, il existe un fort potentiel en ressources humaines, majoritairement en droit privé (section CNU 01). Mais pour une structure qui se veut et se revendique comme fédérale, certaines disciplines sont sous-représentées, notamment les enseignants-chercheurs en science politique.

L'un des points forts du LEJEP réside dans son implication dans la formation par la recherche. Il répond ce faisant à l'une de ses vocations premières, sa création en 2010 cherchant notamment à renforcer la synergie entre recherche et enseignement. Celle-ci se manifeste par les liens étroits que le laboratoire entretient, via ses équipes de recherche, avec les différents masters de l'UFR. Ainsi, à chaque équipe de recherche correspond un ou plusieurs masters en fonction desquels est pensée une partie de ses manifestations et projets.

Le laboratoire accueille par ailleurs de nombreux doctorants (55 à la date de la visite) avec de faibles « abandons » avant soutenance (de l'ordre d'une dizaine), en partie la conséquence d'une prise de conscience tardive et encore insuffisante de leur suivi pendant et après la thèse. Il porte également une attention marquée à ses doctorants : destinataires de la lettre d'information, ils sont systématiquement conviés aux manifestations du Laboratoire et incités à s'y investir.

Le LEJEP a un nombre impressionnant de publications, qu'il s'agisse d'ouvrages (plus de quatre-vingt), de co-direction d'ouvrages, d'articles (de l'ordre de deux cents), de communications à des colloques et séminaires. La direction d'une collection d'ouvrages chez un éditeur juridique reconnu (LEXSENSO) offre un débouché intéressant aux doctorants et jeunes docteurs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut relever :

- qu'il existe de très nombreuses publications de qualité chez des éditeurs juridiques reconnus ou au sein de revues à comité de lecture ;
- que le LEJEP jouit d'une renommée certaine, en partie due à son intégration dans des réseaux nationaux et internationaux (centres de recherche universitaires, participation au GDRE « Nouvelles normativités en Europe ») ;
- que des efforts conséquents sont entrepris pour adosser la recherche sur des enseignements délivrés dans les masters à dominante juridique de l'Université Cergy-Pontoise ;
- que la volonté de dégager des problématiques transversales est affirmée afin d'intégrer au mieux les chercheurs de l'unité mais les résultats sont modestes. Un effort d'information est entrepris en direction des doctorants par la publication d'une lettre d'information ;
- qu'une assise financière solide existe et est même en voie de consolidation ;
- que sont organisés des colloques, avec des laboratoires d'autres universités françaises, sur des thématiques qui leur sont communes. Ces initiatives lui permettent de nouer des liens avec des centres de recherche reconnus au plan national et parfois même international.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- le bilan du précédent projet scientifique est décevant eu égard aux engagements de transversalité des recherches des différents « centres » ;
- le projet scientifique pour ces cinq prochaines années semble, à première vue, ambitieux et correspondre à l'objectif de fédérer les différents enseignants-chercheurs et chercheurs de l'unité. Cependant, au vu du dossier et des entretiens qui ont porté sur ce point, le projet fédérateur paraît encore insuffisamment maîtrisé dans ses objectifs (principalement le projet portant sur l'axe de « l'appréhension du droit ». Autre axe plus consistant et mûri : « Des ordres juridiques, désordre juridique ? ») ;
- la transversalité des deux axes arrêtés est clairement affichée mais le fonctionnement et les activités du laboratoire reposent avant tout sur les responsables des thèmes principaux, lesquels participent incontestablement à la renommée du laboratoire ;
- les auditions et le suivi des doctorants n'ont été mis en place qu'en septembre 2013. Sur ce point, l'essentiel des initiatives reposent sur les directeurs de thèses ;
- enfin, le nombre important et la qualité des publications reposent sur la moitié des membres de l'unité.

Recommandations

Il pourrait être suggéré :

- d'élaborer un véritable projet scientifique fédératif avec une thématique transversale plus précise et plus claire ;
- pour accentuer ce caractère, il serait impératif de faire disparaître la notion de « centres » qui ne peut bénéficier d'une reconnaissance formelle comme il a été signalé en introduction de ce rapport. Le LEJEP fonctionne, en définitive, comme une entité qui fédère quatre équipes thématiques distinctes. Il est donc nécessaire de parachever l'effort de clarification entamé lors de la création du LEJEP en supprimant le nom de « centre » de chacune de ses équipes thématiques et en les articulant autour de thématiques claires et précises. Le LEJEP semble d'ores et déjà jouir d'une bonne visibilité dans son champ académique, ce qui pourrait faciliter la nécessaire transformation de ses « centres » en véritables équipes thématiques. En témoigne, par exemple, la participation du LEJEP à plusieurs groupes de travail à la fondation desquels il a d'ailleurs parfois œuvré : participation aux forums de l'association « *Trans Europe Experts* », intégration au sein du *Groupe de Recherches Européen (GDRE) « Nouvelles normativité en Europe »*, fondation de l'*Alliance de Recherche sur les Discriminations*, création de l'*Institut International des Sciences Fiscales* ;
- cependant, dans la perspective du rejet de la proposition de la constitution d'équipes internes, il conviendrait de redéfinir le périmètre scientifique des thèmes en évitant une formulation trop large qui pourrait aboutir à une absence de synergie entre équipes.
- d'ailleurs, les « centres » existants, par des projets scientifiques proches ou par leur dimension très réduite, ne paraissent pas devoir se maintenir en la forme (autonomie thématique). Des regroupements thématiques sont possibles et encouragés notamment entre le CERSC et le CRDE qui investissent chacun le champ de la matière du droit pénal à titre principal. Le projet scientifique du laboratoire n'en serait que meilleur, plus pertinent, plus compréhensible et plus mobilisateur auprès de l'ensemble de ses membres, enseignants-chercheurs et doctorants. À cette fin, le laboratoire pourrait étudier la mise en place d'une politique thématique autour de trois thèmes majeurs, en lien avec son projet scientifique qui se veut transversal ;
- en prolongement de ces considérations, le projet transversal « l'appréhension du droit » laisse circonspect les experts quant à sa portée scientifique dans le domaine du droit, d'autant que le thème fait appel en réalité, comme l'a admis son directeur, à des ressources expertes notamment en philosophie, sociologie et histoire absentes du laboratoire et de ses réseaux traditionnels. Le projet mérite donc une clarification sur les méthodes et les objectifs ;
- il conviendrait également de poursuivre et d'accentuer les efforts de communication et de publicité interne. La connaissance précise et réciproque, non seulement des thèmes sur lesquels travaillent les membres des différentes équipes, mais aussi, par exemple, de la dimension qu'ils aiment apporter à leurs travaux (perspective historique, comparatiste, etc.), ou encore de leurs éventuels réseaux, est en effet de

nature à faciliter l'émergence et la réalisation de recherches transversales qui restent l'un des objectifs assignés au LEJEP ;

- à cet égard, le soutien administratif qu'accorde l'Université de Cergy au laboratoire paraît largement insuffisant (1/4 de temps d'une secrétaire). Il pourrait être proposé un partage de poste administratif avec le Centre de philosophie juridique et politique. Cela permettrait au LEJEP de mettre en place un meilleur suivi des travaux transversaux et de répondre à d'éventuels appels à projets ;
- il faudrait mettre en place un véritable protocole de suivi régulier des doctorants en liaison avec l'École doctorale, laquelle n'apparaît que marginalement dans cette politique d'accompagnement.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Les recherches du LEJEP durant la période considérée correspondent aux orientations arrêtées initialement. Les publications individuelles et collectives sont jugées abondantes et surtout de qualité. La densité rime avec la diversité des supports de publication, qu'il s'agisse d'ouvrages, de direction d'ouvrages, d'articles ou d'organisation de plusieurs manifestations scientifiques (colloques et séminaires). Cette productivité n'a pas pâti des restructurations internes dues à des départs statutaires d'enseignants-chercheurs. En revanche, ces mouvements de personnel ont pu affecter le projet commun et la transversalité des études entreprises par le laboratoire. Structure de création récente, le LEJEP a déjà une production scientifique relativement abondante, puisqu'il peut mettre à son actif 9 directions d'ouvrages, 82 ouvrages scientifiques, 209 articles parus dans des revues à comité de lecture, 45 actes de colloques et 58 communications scientifiques. Il dispose de sa propre collection d'ouvrages et organise une douzaine de colloques, journées d'études ou tables-rondes par an. Ces résultats doivent toutefois être ramenés aux moyens confortables dont le laboratoire bénéficie, tant sur le plan matériel qu'humain, exception faite d'un faible soutien administratif.

Par ailleurs, il y a une vraie originalité des travaux qui sont le fait, il faut le souligner, d'une partie seulement des membres du laboratoire, ce qui conduit à un déséquilibre au sein de la structure et qui nécessiterait une évaluation plus fine de ces « retraits » de la production scientifique de l'entité. Cette circonstance explique vraisemblablement une discordance entre les axes de recherches affichés par le laboratoire et l'orientation générale des publications qui suivent des chemins propres aux différents chercheurs, sans lien étroit avec le projet scientifique fédératif.

Enfin, le laboratoire, qui peut compter sur la direction d'une collection d'ouvrages chez LEXTENSO bénéficie d'un réservoir scientifique humain important (55 doctorants) soutenu par de nombreuses allocations et de contrats doctoraux pour lesquels l'université affiche une politique volontariste mais dont les filières juridiques bénéficient encore trop peu.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Certaines publications (thèses et mémoires) bénéficient d'une collection d'ouvrages propre significative pour le rayonnement académique du laboratoire. La valorisation des travaux scientifiques est assurée par ailleurs par la publication au sein de revues avec comité de lecture. S'agissant de l'attractivité académique, le laboratoire a noué de nombreux partenariats et collaborations avec des centres universitaires de recherche, tant nationaux qu'européens ce qui participe à l'excellence de sa renommée. L'ouverture à l'international est toutefois limitée mais peut s'expliquer par une transversalité des thèmes insuffisamment marquée et développée. Cela étant, cette réserve doit être nuancée. Ainsi le laboratoire a participé au Livre Vert de la Commission européenne et montre une volonté de s'impliquer dans les projets internationaux.

Le LEJEP semble d'ores et déjà bénéficier d'une bonne visibilité dans son domaine scientifique. En témoigne, tout d'abord, son implication au sein de plusieurs groupes de travail collaboratifs. Sa participation aux forums de l'association « Trans Europe Experts » ou encore son intégration au sein du Groupe de Recherches Européen (GDRE) « Nouvelles normativité en Europe » lui permet de nouer des liens avec des centres de recherche renommés (UMR de droit comparé de l'Université Paris 1, Institut de droit comparé de l'Université Paris 2, Centre de Théorie du droit de l'Université Paris 10, Institut Max Planck de Hambourg...). On notera également sa participation à la fondation de l'Alliance de Recherche sur les discriminations dont la vocation est de fédérer les équipes d'Ile-de-France qui œuvrent à ce champ de recherche en pleine expansion, et à la création d'une instance de collaboration en droit fiscal, destinée à développer l'approche comparatiste en la matière (Institut International des Sciences Fiscales ou - selon un acronyme non dépourvu d'un certain humour- 2iSF). Le LEJEP semble aussi soucieux de maintenir les liens qu'il a pu établir avec différents centres de recherche français avec lesquels il a déjà eu l'occasion d'organiser des colloques avec le Centre de Recherche Juridique Pothier de l'Université d'Orléans, le laboratoire Dante de l'Université de Versailles Saint-Quentin, le Centre d'Études et de Recherches Administratives et Politiques de l'Université de Paris 13, etc.

Enfin, au titre du rayonnement scientifique, le LEJEP dispose de sa propre collection d'ouvrages, diffusée par Lextenso (5 tomes parus, 4 en préparation). Celle-ci fut notamment utilisée pour la publication d'une réponse, élaborée collectivement et étayée par des travaux préparatoires en droit interne et international, au Livre vert de la commission européenne sur le projet de création d'un instrument optionnel européen de droit des contrats. Ce travail

transdisciplinaire a fait l'objet d'un envoi à la Commission européenne et a également été publié dans la Revue Droit des contrats.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Outre le Livret vert de la Commission européenne précédemment mentionné, le laboratoire profite du dynamisme de deux « centres » de recherches en son sein, le « centre de droit public » et le « centre de recherche en droit économique » qui ont développé des politiques de rapprochement judicieuses et pertinentes avec des acteurs de la vie économique et culturelle locale, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et européens. Ce point très positif profite au laboratoire qui « engrange » le satisfecit adressé aux recherches entreprises dans ces deux « centres ». Il conviendrait que les deux autres thèmes/« centres » (CRDIPP et CERSC) s'investissent plus avant dans la voie ainsi tracée.

Le laboratoire n'a que peu d'activités non académiques suivies ou a du mal à les mettre en lumière. On peut toutefois citer le financement de l'exposition photographique de l'un de ses membres qui portait sur la contestation politique et qui fut accrochée au sein d'enceintes universitaires.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La vie du LEJEP est trop peu développée en dépit de réels efforts en ce sens. Les réunions communes sont insuffisantes au vu de la taille du Laboratoire et du nombre de ses membres, enseignants-chercheurs et doctorants principalement. Certes, les « déjeuners du laboratoire » constituent une initiative heureuse et participent d'une certaine convivialité interne évidente. Mais ces rencontres entre tous les membres du laboratoire ne remplacent pas des séminaires communs réguliers. En réalité, la vie de l'unité repose singulièrement sur l'animation interne et propre de ses composantes thématiques. Cette réalité ne favorise pas la mutualisation des ressources, la multiplication des échanges entre les membres du laboratoire qui restent sur un mode très inter-personnel.

Si l'organisation de l'unité s'appuie classiquement sur une Assemblée générale et un conseil de Laboratoire, on relève que sa structuration en axes thématiques (« centres ») malgré les intentions initiales ne favorise guère la transversalité des problématiques scientifiques qui devraient pourtant être au cœur de ses préoccupations. Une fois encore, l'essentiel de la vie de l'unité repose sur les quatre « centres » qui le constituent. Le sentiment d'une structure artificielle domine. Le laboratoire est une structure inter-centres davantage qu'une structure intégrée. C'est la raison pour laquelle il est apparu au comité d'experts, notamment après les entretiens et conversations avec les responsables du laboratoire et de ses centres, la nécessité de repenser l'organisation du laboratoire afin de consolider son positionnement interne comme extérieur. À cette fin, il peut sembler opportun d'organiser le laboratoire autour de deux ou trois problématiques fortes et nettement identifiées en lien avec le projet « fédératif ». Le laboratoire, comme entité fédérale, n'en sera que renforcé. Cette évolution serait également de nature à combattre la juxtaposition des orientations thématiques qui affecte la visibilité du laboratoire comme entité propre. Par exemple, le CDIPP et le CERSC ont défini des priorités de recherches très proches (terrain du droit pénal) qui ne justifient pas le maintien de deux axes distincts.

Concernant les ressources financières, l'attribution des soutiens financiers est ventilée non entre les centres mais en fonction des projets scientifiques, ce qui permet indiscutablement de dynamiser la recherche individuelle et collective. Cette modalité de financement très positive et constructive pour la recherche scientifique montre au demeurant que le laboratoire ne souffrirait pas d'une restructuration dans le sens indiqué plus haut.

L'unité semble active et sereine. L'aide qu'elle apporte aux travaux collectifs ou individuels de ses chercheurs dépasse largement le seul aspect financier. En témoignent notamment ses efforts de rationalisation des ressources et conditions d'accès aux fonds documentaires ou encore la mise à jour du site du laboratoire et la publication d'une lettre d'information qui assurent la publicité des événements marquants (colloques, publications, etc.). La déclinaison des logos sur différents types de supports facilite également l'identification du Laboratoire à l'extérieur de l'UFR.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

La grande implication des enseignants-chercheurs dans les masters est remarquable. La direction des masters par les directeurs des centres facilite cette synergie. Les doctorants sont sollicités régulièrement pour participer et animer les manifestations proposées par le laboratoire. Ils sont même régulièrement invités à être des « initiateurs ». Ainsi, plusieurs colloques et journées d'études initiés par des doctorants ont été validés et soutenus financièrement

par le laboratoire. Cette implication de jeunes chercheurs dans les activités de l'unité montre combien l'intérêt porté à leurs travaux est réel. La collection d'ouvrages propre au laboratoire s'efforce de publier les meilleurs mémoires.

Pourtant, cette conclusion doit être tempérée par l'insuffisant suivi des doctorants. Leurs auditions systématiques (motivation, point sur la thèse...) au terme de la troisième année d'inscription en doctorat sont trop tardives (procédure récente mise en application à compter de 2013). Un suivi plus systématique et régulier, en lien avec le directeur de thèse et l'école doctorale est souhaitable. De même, le laboratoire est trop peu impliqué dans la préparation des doctorants aux métiers d'enseignants-chercheurs et, particulièrement, à la qualification aux fonctions de maître de conférences. Dans la même veine, aucune préparation spécifique institutionnalisée n'est mise en place pour préparer les jeunes docteurs aux épreuves de l'agrégation externe des universités. Des efforts sont donc nécessaires et attendus. Il en va de l'employabilité des jeunes docteurs. Enfin, la constitution d'une liste des anciens docteurs faciliterait l'émergence d'un réseau comparable à ce que l'on peut observer dans les grandes écoles.

Les efforts suggérés s'inscrivent dans une prise de conscience du laboratoire de la nécessité de s'engager plus avant auprès de ses doctorants et dont témoignent les initiatives prises en ce sens ces dernières années. La présente remarque constitue donc pour le LEJEP un encouragement à accélérer et à approfondir ses premières démarches qui vont dans le bon sens.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet scientifique du LEJEP pour les cinq années à venir repose sur la définition de deux axes de recherche intitulés respectivement « Ordres juridiques, désordre juridique ? » et « L'appréhension du droit ». À travers ces thématiques, il s'agit de créer une dynamique de groupe, de faire travailler ensemble les disciplines, sans entraver les recherches individuelles ni alourdir la structure administrative, de créer une marque « LEJEP », au-delà des thématiques qui le composent, et de gagner en efficacité. Le projet, pour ambitieux qu'il soit, apparaît insuffisamment motivé et circonscrit pour ce qui concerne « l'appréhension du droit ». Le thème retenu peut d'ailleurs se rattacher à l'autre thématique de recherche (« ordres juridiques, désordre juridique ? »). En outre, ce thème fait appel à des compétences scientifiques spécifiques qui sont inexistantes au sein de la structure (historiens, sociologues, philosophes...). Son objet mériterait, par conséquent, d'être précisé afin de permettre à chaque membre du laboratoire d'y participer. La thématique n'en serait que plus identifiable et mobilisatrice. Sous cette réserve, il existe une véritable détermination à promouvoir des thèmes transversaux en rapport avec la logique de transversalité du laboratoire. De surcroît, la stratégie à moyen terme et sur le plan financier semble ne susciter aucune crainte particulière. Enfin, il importe que l'unité mette en place un processus d'auto-évaluation afin d'améliorer son organisation et de renouveler le cas échéant ses priorités scientifiques.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Centre de Droit Public (CDP)

Nom du responsable : M^{me} Laëtita JANICOT

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	10	10
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	7	
TOTAL	17	10

• Appréciations détaillées

Les recherches sont très denses et de qualité : 4 directions d'ouvrage, 23 ouvrages scientifiques, 36 articles dans des revues à comité de lecture, 21 actes de colloque, 21 communications à des colloques, un ouvrage de vulgarisation. S'y ajoute l'organisation d'un colloque annuel avec publication des actes en partenariat avec diverses institutions (juridictions et universités : Tribunal administratif de Cergy, Association Française de Droit Constitutionnel, Universités d'Évry ou de Paris 2...). Les thématiques abordées sont, qui plus est, originales comme en témoignent ces exemples : le silence en droit public ; les collectivités territoriales et l'élection présidentielle. Il existe une forte visibilité académique en raison des supports éditoriaux reconnus par la communauté scientifique.

L'animation scientifique au sein de cette thématique s'efforce de décroiser la discipline du droit public en favorisant la confrontation avec des chercheurs d'autres disciplines (géographes et économistes). La réputation de ces membres auprès des unités et institutions françaises (collaborations diverses avec des universités françaises) donne, semble-t-il, une visibilité extérieure (partenariat avec l'Université de Tanger). Le « centre » entreprend une politique suivie avec son environnement socio-économique immédiat (magistrats). Il montre aussi une attention particulière aux élus locaux et à leur implication dans ses activités et dans les enseignements de masters adossés. De fait, les axes sur le droit des collectivités territoriales et les contentieux publics trouvent à se concrétiser positivement et concrètement.

L'organisation est simple pour une composante thématique qui compte peu d'enseignants-chercheurs. Cela ne semble pas porter préjudice à son bon fonctionnement. En tout état de cause, le thème cherche à « fidéliser » ses membres à ses travaux et sa politique de recherche à travers l'organisation des « Ateliers du printemps » qui démontre une dynamique et une recherche de transdisciplinarité. Le suivi des doctorants est trop peu affirmé et développé. Il est trop limité à la seule relation personnelle entre le directeur de thèse et son doctorant.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le choix des thématiques fait l'objet d'une vraie réflexion en lien avec les interrogations du monde professionnel comme en témoigne celui qui porte sur « les questions en contentieux publics ». En la matière, la stratégie semble prendre en considération les thématiques des deux masters adossés, celui qui porte sur le « droit des contentieux publics » et sur « le droit des collectivités territoriales et politiques publiques ».

La stratégie à court terme se situe en prolongement des objectifs du précédent contrat. Dans le cadre du master professionnel « *Droit des collectivités locales et politiques publiques* », la future réforme des collectivités territoriales devrait donner lieu à l'organisation d'un colloque et de plusieurs conférences. En lien avec le master « *Droit des contentieux publics* », le CDP projette d'organiser deux conférences annuelles entre universitaires et professionnels et de développer une réflexion et des manifestations autour du thème des « questions en contentieux public ». De plus, des activités autour du genre pourraient être organisées dans le cadre du Domaine d'Intérêt Majeur de la Région Ile-de-France « Genre, inégalités, Discrimination » (colloques, journées des doctorants...).

Toutefois, on relève l'intérêt du « centre » pour s'ouvrir à des nouvelles problématiques en terme de recherches dans le domaine notamment des finances publiques. Cette volonté manifeste d'élargir le spectre de la recherche collective manque pourtant d'une stratégie claire de publications et de manifestations scientifiques qui donneraient davantage de visibilité aux thématiques envisagées. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'intégration de ces perspectives de recherche avec le projet scientifique du LEJEP.

La matière de droit public est appréhendée très globalement même si des orientations thématiques sont arrêtées. Il conviendrait de définir plus précisément ce thème et le rapprocher du projet du LEJEP.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

On peut souligner l'existence d'une activité scientifique soutenue et de grande qualité complétée par une stratégie de développement de liens étroits avec les acteurs du monde judiciaire et des élus locaux, le tout en rapport avec les deux masters proposés par l'Université de Cergy-Pontoise.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivant peuvent être soulignés :

- le nom du thème suggère davantage l'existence d'une équipe que celle d'un thème ;
- une politique de formation des doctorants très peu définie au niveau du laboratoire. La réserve porte sur le suivi des doctorants trop délaissés dans leur formation en vue d'intégrer le monde professionnel universitaire ou non.

▪ *Recommandations :*

Il importerait :

- de renommer le thème ;
- d'encourager une politique scientifique et des axes de recherche innovants en lien avec le projet fédérateur du LEJEP ;
- d'élaborer une procédure d'encadrement régulière des doctorants.

Thème 2 : Centre de Recherche en Droit Économique (CRDE)

Nom du responsable : M. Charley HANNOUN

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	8	8
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	17	
TOTAL	25	8

• Appréciations détaillées

Le thème peut se prévaloir d'abondantes publications sous forme d'ouvrages et d'articles dans des revues à comité de lecture. Pendant la période de référence, 5 directions d'ouvrages, 31 ouvrages scientifiques, 143 articles dans des revues à comité de lecture, 18 actes de colloques, 22 communications à des colloques, ainsi qu'un ouvrage de vulgarisation.

Leur champ disciplinaire embrasse essentiellement le droit de l'entreprise et le droit du travail. Il faut y ajouter de nombreux actes et communications à des colloques. On relèvera également l'organisation d'un congrès européen sur la gouvernance éthique (2011) en collaboration avec l'OCDE ainsi que la participation de plusieurs de ces membres à la rédaction de traités faisant référence. Le centre entretient par ailleurs des relations étroites avec plusieurs laboratoires de recherche d'universités françaises, essentiellement. Il participe également à un groupe interdisciplinaire de recherche sur le thème « propriété de l'entreprise et responsabilité sociale » coordonné dans le cadre du Collège des Bernardins. Ainsi, sans être exceptionnel, le rayonnement du thème est réel et ne souffre pas d'un manque de notoriété dans la communauté scientifique.

Le suivi des doctorants ne donne pas lieu à une stratégie collective. Il dépend principalement des relations entre les doctorants et leur directeur de thèse.

Le projet scientifique est clair et ambitieux, même s'il reste dans le prolongement du précédent contrat. Il est envisagé d'orienter les activités et travaux scientifiques sur les transformations des catégories fondamentales du droit privé commandées par la mondialisation. Cet axe thématique est entré dans une phase active, le centre cherchant d'ores et déjà à coordonner son projet avec des Centres de recherche d'autres universités en vue d'organiser les premières manifestations scientifiques sur le sujet.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le « Centre » est bien intégré dans son environnement socio-économique. À son crédit, il doit être fait mention d'une collaboration avec l'OCDE sur le thème de la gouvernance éthique. Surtout, le centre jouit d'une bonne visibilité des acteurs non académiques, en témoignent ses relations perennes avec les professionnels qui trouvent une conclusion dans leur participation aux masters dont celui de « droit et éthique des affaires ». Au-delà de ce constat très positif, le « Centre » pourrait encore renforcer cette interaction avec son environnement immédiat (local). Le thème est défini trop largement au vu de l'orientation scientifique approuvée.

Les entretiens n'ont pas permis d'établir clairement l'intensité de la vie interne et de son organisation. Néanmoins, au vu du dossier transmis, celle-ci semble réduite, ce qui s'explique par le nombre restreint d'enseignants-chercheurs (8). La vie collective y est donc fragile, laissant visiblement place à des relations essentiellement inter-personnelles, ce qui peut aussi paraître adapté à la taille du thème .

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

L'insertion dans l'environnement économique et culturel, même si cet aspect doit pouvoir être renforcé à l'avenir. La thématique choisie pour ces cinq prochaines années devrait permettre de réaliser l'effort suggéré.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- le nom du thème suggère davantage l'existence d'une équipe que celle d'un thème ;
- l'activité scientifique sous forme de rencontres collectives (colloques, journées d'étude) paraît trop modeste ;
- le suivi des doctorants par le « Centre » repose exclusivement sur les directeurs de thèses.

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être envisagé de :

- renommer le thème ;
- développer les manifestations scientifiques et établir un process de suivi des doctorants ;
- prévoir la mise en place de rencontres plus systématiques entre les différents doctorants et les directeurs de thèse serait de nature à donner une consistance à ce suivi.

Thème 3 : Centre d'Études et de Recherche en Sciences Criminelles (CERSC)

Nom du responsable : M. Olivier CAHN

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	5	5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	21	
TOTAL	26	5

• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Malgré un nombre très réduit d'enseignants-chercheurs (5), le centre a fait preuve d'une activité scientifique réelle avec la production de 10 ouvrages dont 5 en co-direction/écriture, la publication de plus d'une soixantaine articles, monographies et notes ainsi que de nombreuses interventions en colloque et conférences. L'activité scientifique est de qualité.

Le centre participe à des réseaux nationaux et européens, tel l'Institut de lutte contre la criminalité de Neuchâtel mais a du mal à s'implanter : il a, toutefois, accueilli un atelier de travail des directeurs des diplômes en criminologie. Cette responsabilité atteste de la montée en puissance du centre qui pâtit toutefois de la faiblesse de ses effectifs. C'est la raison pour laquelle la stratégie qui consiste à s'intégrer dans des réseaux doit être encouragée et amplifiée. La Chaire « Droit et sécurité financière » doit constituer à cet effet un instrument de promotion. Il existe une bonne insertion dans l'environnement économique et social immédiat qui s'appuie notamment sur des relations avec l'Ordre des Avocats du Val d'Oise. Toutefois, même à effectif réduit, il importe que le centre investisse davantage ce terrain essentiel pour sa visibilité extérieure.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème :

Il ne ressort ni du dossier ni de la visite que le centre connaisse une vraie vie collective. Il n'existe pas de réunions régulières entre ses membres. Les relations sont avant tout inter-personnelles. Cela est d'autant plus

regrettable que la présence d'une vingtaine de doctorants pourrait favoriser une dynamique de groupe bien que le suivi des doctorants repose exclusivement sur les directeurs de thèse, sans coordination véritable au sein du centre.

La stratégie à cinq ans ne donne pas lieu à un projet scientifique très établi et mobilisateur. Le projet s'appuie avant tout sur la productivité de ses membres enseignants-chercheurs. Il faut dire que le départ de plusieurs de ses membres a affaibli le thème ; d'où cette réorientation stratégique qui consiste à élargir le champ de la recherche à l'ensemble du droit pénal et financier sans axe thématique prioritaire.

▪ ***Points forts et possibilités liées au contexte :***

On pourra souligner que :

- conscient de sa faiblesse organique, le thème montre une réelle volonté de s'intégrer au sein de réseaux nationaux, voire européens ;
- il maintient l'organisation d'un colloque annuel en lien avec le master qui lui est adossé.

▪ ***Points faibles et risques liés au contexte :***

Les points faibles ou risques suivants peuvent être notés :

- le nom du thème suggère davantage l'existence d'une équipe que celle d'un thème ;
- la vie du « Centre » paraît peu collective et dynamique ; le suivi des doctorants pour cette raison échappe aux préoccupations de l'unité ;
- par ailleurs, et en dépit de ses caractéristiques, le « Centre » s'est montré peu ambitieux dans son projet scientifique qui reste général et assez flou.

▪ ***Recommandations :***

Il pourrait être envisagé :

- d'envisager un rapprochement thématique avec le Centre de Droit International Public et Privé (CDIPP) au sein d'une thématique unique et de renommer le thème ;
- de définir un axe de recherche clair en droit pénal.

Thème 4 :

Centre d'E Droit International Public et Privé (CEDIPP)

Nom du responsable :

M^{me} Karine PARROT

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	6	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	7	
TOTAL	13	6

- **Appréciations détaillées**

Le thème « Centre » qui a souffert de plusieurs départs de collègues, est de dimension modeste (6 enseignants-chercheurs). La production scientifique en est naturellement affectée : 1 direction d'ouvrage, 7 articles dans des ouvrages collectifs, et 10 articles dans des revues ayant un rayonnement académique reconnu. Les manifestations scientifiques se réduisent à l'organisation d'un colloque mais de dimension internationale. Le mérite du « Centre » est cependant de chercher des collaborations avec des unités de recherche d'autres universités françaises.

Le rayonnement et l'attractivité académiques sont très relatifs au vu de la production scientifique et sont difficilement évaluables pour cette raison. Quelques actions notamment en droit des étrangers permettant une ouverture au monde professionnel sont à l'actif du thème. Les membres du centre présentent leurs travaux lors d'un séminaire annuel. La taille du centre ne nécessite pas une organisation très formalisée et ne peut donner lieu à une vie interne dense.

Conclusion

- **Avis global sur le thème :**

Le thème /« centre » semble relativement isolé et la formation par la recherche paraît rudimentaire en se limitant à des enseignements dans un master.

La « nationalité » est un thème pertinent arrêté en vue de permettre une collaboration étroite entre les enseignants des disciplines de droit international privé et de droit international public. Sous cet angle, le décroisement proposé est intéressant. Cela étant, il n'est pas certain que, malgré un axe de recherche

mobilisateur, le Centre(CEDIPP) parvient à animer une vie scientifique soutenue autour de cet axe en raison de sa faiblesse organique.

▪ ***Points forts et possibilités liées au contexte :***

On soulignera l'existence de travaux individuels de qualité et un projet scientifique réfléchi, pouvant idéalement entraîner une dynamique collective.

▪ ***Points faibles et risques liés au contexte :***

Les points faibles ou risques suivants peuvent être notés :

- la vie du thème/ « centre » est collectivement quasiment inexistante ;
- la production scientifique collective demeure à des niveaux modestes ;
- en réalité, les publications sont avant tout affaire de stratégie individuelle pour ses membres.

▪ ***Recommandations :***

Bien que l'idée centrale du regroupement des spécialistes de droit international public et privé soit intéressante et novatrice, que le projet de recherche autour de la nationalité soit intéressant et qu'un master soit adossé à ce « Centre », la faiblesse des effectifs et, subséquemment, de la production scientifique invite à s'interroger sur la pérennité de l'axe thématique choisi. Aussi, il pourrait être envisagé une fusion avec le centre d'études et de recherche en sciences criminelles (CERSC), quelques axes de recherches transversaux pouvant être imaginés sur la base des productions scientifiques individuelles.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 8 janvier 2014

Fin : 8 janvier 2014

Lieu de la visite : Université de Cergy-Pontoise bâtiment Les Chênes

Adresse : 33 Bd du port, 95011 Cergy-Pontoise Cedex.

Déroulement ou programme de visite

9h00 - 9h15 : réunion à huis clos du comité d'experts

9h15 - 10h00 : rencontre avec M. Stéphane SERFATY, Vice-président Recherche, Direction de la Recherche et Valorisation

10h00 - 10h15 : rencontre avec M^{me} Carole AUBERT de VINCELLES, directrice de l'École Doctorale n° 284 Droit et Sciences Humaines

10h15- 12h15 : rencontre avec le directeur et les membres du laboratoire

12h15- 12h45 : rencontre avec les doctorants du laboratoire

16h30 -18h00 : réunion du comité d'experts à huis clos.

Points particuliers à mentionner

L'accueil du comité d'experts a été très bien organisé par le laboratoire.

Le déroulement du programme de la visite s'est effectué selon ce qui avait été prévu.

Il faut signaler qu'un expert, représentant le CNU, n'a pu être désigné par l'institution.

6 • Observations générales des tutelles

FRANÇOIS GERMINET

Président

STEPHANE SERFATY

Vice-Président Recherche

Université de Cergy-Pontoise

33 Boulevard du port

95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

téléphone 33 (1) 34.25.61.25

télécopie 33 (1) 34.25.61.27

Madame Anne CAMMILLERI, Déléguée Scientifique
représentant l'AERES

Monsieur Pascal JAN, Président du Comité d'experts

Madame et Messieurs les membres du Comité d'experts

Cergy, le 31 mars 2014

Affaire suivie par : Laurence PUECHBERTY

Téléphone : 06.78.85.37.95

Objet : Réponse aux observations sur le pré-rapport du laboratoire LEJEP – E.A 4458.

La présidence de l'université, le directeur du laboratoire et l'ensemble des membres de l'unité prennent acte du pré-rapport du comité de visite AERES et ont analysé très attentivement ce rapport sur les activités, fonctions et projets du laboratoire lors de la visite AERES le 8 janvier 2014.

Le président de l'université, le vice-président de la recherche et le directeur du laboratoire remercient le comité d'évaluation pour le travail réalisé par les membres du comité d'experts, la qualité des échanges, l'état d'esprit constructif qui a prévalu durant les diverses présentations et discussions.

La direction du laboratoire a apprécié la synthèse de ses points forts, points faibles et recommandations du rapport et reconnaît la pertinence des remarques formulées. Cette expertise permettra au laboratoire de mieux réaliser les objectifs scientifiques dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Nous tenons toutefois à apporter aux membres du comité AERES des compléments d'informations sur les points suivants:

Ainsi que le souligne le projet de rapport, le LEJEP est une équipe jeune créée en 2010 (et non en 2000). Elle a été constituée avec pour projet de réunir deux centres de recherche préexistants et de faire émerger de nouveaux pôles en son sein.

Lors de l'évaluation AERES précédente, il avait été souligné que ce projet de rassemblement était ambitieux.

Quatre années seulement après le lancement du laboratoire, l'université de Cergy-Pontoise se réjouit des résultats de qualité notés par le Comité AERES et de la renommée qui en découle.

L'université tiendra compte des recommandations du rapport notamment :

- le changement de dénomination des « centres » internes au LEJEP qui ne reflète pas la dynamique d'ensemble actuelle,
- l'amélioration du suivi et de l'intégration des doctorants à la vie de l'équipe qui doivent être poursuivies conformément à la politique de formation par la recherche de l'établissement. En effet, on peut noter les efforts considérables entrepris par le LEJEP dans cette direction. En moins de quatre ans, le LEJEP a fait participer des doctorants à une recherche collective qui a donnée lieu à de nombreuses actions de

valorisation scientifique (publications, participations et organisations de colloques). On notera deux nouvelles initiatives de doctorants (un colloque sur les réseaux sociaux et une recherche collective sur le thème de l'exception en droit) encadrées et soutenues financièrement par le LEJEP.

L'existence des quatre sous - « centres », appelés à devenir des pôles ou thèmes, permet de bien recouper l'offre de formation de master de l'UFR de droit de l'Université de Cergy-Pontoise, comme dans d'autres structures universitaires. Le maintien de la structure actuelle (sous réserve d'un changement légitime de dénomination) n'apparaît donc pas comme une entrave à la lisibilité et à la renommée du laboratoire.

Cette dynamique permet en effet l'émergence d'initiatives prometteuses comme par exemple l'organisation du premier atelier des centres de recherche en criminologie. Elle permet en outre de conserver une identité en droit international privé ou public.

Les savoir-faire développés et la renommée acquise expliquent le projet de thème transversal proposé qui s'inscrit dans un mouvement ambitieux et fédérateur, dépassant le seul cadre du laboratoire LEJEP. L'université de Cergy-Pontoise soutient en effet toutes les initiatives visant à faire travailler ensemble les chercheurs de disciplines ou sensibilités différentes.

En vous priant d'accepter nos salutations les meilleures

François GERMINET
Président de l'université de Cergy-Pontoise

